



# LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2026

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Vote
<u>Délibération</u> <u>N°2026/03/01</u>	<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>Séance du 27 février 2026</u>	<u>Approuvée à</u> <u>l'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2026/03/02</u>	<u>Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal</u>  Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :  1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;  2° De procéder à l'actualisation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs étant fixés par le conseil municipal ; le conseil municipal sera également compétent pour leur révision ;  3° De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;  4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;	<u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u>

	<p>5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</p> <p>6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;</p> <p>7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;</p> <p>8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;</p> <p>9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;</p> <p>10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;</p> <p>11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;</p> <p>12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;</p> <p>13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;</p> <p>14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;</p> <p>15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, dont la commune serait délégataire pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau qui exerce de plein droit la compétence en matière de droit de préemption urbain en lieu et place des communes mais peut subdéléguer ce droit ponctuellement à ses communes membres conformément à sa délibération.</p> <p>16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice et défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant : • l'ensemble des juridictions administratives (y compris la commission du contentieux du stationnement payant) tant en première instance qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, au fond comme en référé ; • l'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, et notamment pour se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales ; • les juridictions</p>
--	---

	<p>spécialisées et les instances de conciliation. • Transiger avec les tiers dans la limite de 5.000 €.</p> <p>17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € ;</p> <p>20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;</p> <p>24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;</p> <p>26° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions dans les conditions les plus larges possibles ;</p> <p>30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable, qui ne peut être supérieur à 200 € ;</p>													
<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/03/03</u></p>	<p><u>Création et détermination du nombre de conseillers municipaux délégués</u></p> <p>Quatre postes de conseillers municipaux délégués ont été créés.</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>												
<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/03/04</u></p>	<p><u>Fixation des indemnités de fonctions aux élus</u></p> <p>Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa volonté de renoncer partiellement à son indemnité de fonction. Monsieur le Maire, au regard de l'enveloppe indemnitaire qui se monte à 3 756,20€ propose d'allouer mensuellement les indemnités de fonctions suivantes :</p> <table data-bbox="1101 515 1212 1792"> <tr> <td>Maire :</td> <td>36,375%</td> <td>de l'indice brut terminal de la fonction publique soit</td> <td>1 495,20 €.</td> </tr> <tr> <td>Adjoint :</td> <td>9,5%</td> <td>de l'indice brut terminal de la fonction publique soit</td> <td>390,50 €.</td> </tr> <tr> <td>Conseiller délégué :</td> <td>4,25%</td> <td>de l'indice brut terminal de la fonction publique soit</td> <td>174,70 €.</td> </tr> </table>	Maire :	36,375%	de l'indice brut terminal de la fonction publique soit	1 495,20 €.	Adjoint :	9,5%	de l'indice brut terminal de la fonction publique soit	390,50 €.	Conseiller délégué :	4,25%	de l'indice brut terminal de la fonction publique soit	174,70 €.	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
Maire :	36,375%	de l'indice brut terminal de la fonction publique soit	1 495,20 €.											
Adjoint :	9,5%	de l'indice brut terminal de la fonction publique soit	390,50 €.											
Conseiller délégué :	4,25%	de l'indice brut terminal de la fonction publique soit	174,70 €.											

<p><u>Délibération</u> <u>N° 2026/03/05</u></p>	<p><u>Elections des délégués au Conservatoire du Gâtinais</u></p> <p>Sont élus, les membres dont les noms suivent :</p> <p><u>Titulaires</u> :           DEPAS Nathalie                           GIRAUD François <u>Suppléants</u> :        SPANNACCINI Pascal                           GOURIOU Pauline</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N° 2026/03/06</u></p>	<p><u>Elections des délégués au Parc Naturel du Gâtinais Français (PNRGF)</u></p> <p>Sont élus, les membres dont les noms suivent :</p> <p><u>Titulaires</u> :           CALMY Michel                           BUGUNET Didier <u>Suppléants</u> :        THIROT Sylvia                           HINAULT Yannick</p>	<p><u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N° 2026/03/07</u></p>	<p><u>Désignation des délégués à l'Entente Sportive de la Forêt (ESF)</u></p> <p>Sont élus, les membres dont les noms suivent :</p> <p>Délégué titulaire :        TOURNIER Aurore Délégué suppléant :     JOSEPH Laurent</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N° 2026/03/08</u></p>	<p><u>Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)</u></p> <p>Sont élus, les membres dont les noms suivent :</p> <p>Délégué élu :               BIEN Daniel Délégué administratif :   POITEVINEAU Charlotte</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>

<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N° 2026/03/09</u></b></p>	<p><b><u>Désignation des délégués des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</u></b></p> <p>Sont élus, les membres dont les noms suivent :</p> <p>Président : Michel CALMY  Vice-Présidente : Nathalie DEPAS  Elus : François GIRAUD, Malgorzata BIEN, BUGUINET Didier  Civils : Janine SERIEYS, Anne-Marie COLIN, Astrid DE SAVIGNAC, Frédérique MEZZA-BELLET</p>	<p><u>Approuvée</u> à <u>L'unanimité</u></p>
<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N° 2026/03/10</u></b></p>	<p><b><u>Elections des délégués au Syndicat Mixte de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)</u></b></p> <p>Sont élus, les membres dont les noms suivent :</p> <p>Délégués titulaires : SPANNACCINI Pascal  CALMY Michel</p> <p>Délégués suppléants : HINAULT Yannick  VAYSSE Alexandre</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N° 2026/03/11</u></b></p>	<p><b><u>Elections des délégués au Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et des Ordures Ménagères (SIREDOM)</u></b></p> <p>Sont élus, les membres dont les noms suivent :</p> <p>Délégués titulaires : SPANNACCINI Pascal  CALMY Michel</p> <p>Délégués suppléants : JOSEPH Laurent  VAYSSE Alexandre</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N° 2026/03/12</u></b></p>	<p><b><u>Désignation du correspondant Défense</u></b></p> <p>Est élu, le membre dont le nom suit :</p> <p>Correspondant Défense : BIEN Malgorzata</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>

<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/03/13</u></p>	<p><u>Elections des délégués au Syndicat des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)</u></p> <p>Sont élus, les membres dont les noms suivent :</p> <p>Délégués titulaires :      BUGUINET Didier    CALMY Michel</p> <p>Délégué suppléant :      VAYSSE Alexandre</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/03/14</u></p>	<p><u>Elections des délégués au Syndicat Intercommunal du Collège de La Chapelle-la-Reine</u></p> <p>Sont élus, les membres dont les noms suivent :</p> <p>Délégués titulaires :      DEPAS Nathalie    CALMY Michel</p> <p>Délégué suppléant :      BIEN Malgorzata</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/03/15</u></p>	<p><u>Désignation d'un représentant auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)</u></p> <p>Est élu, le membre dont le nom suit :</p> <p>Représentant :              BIEN Daniel</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/03/16</u></p>	<p><u>Élections des délégués au Syndicat Mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du Ru de la mare aux Evées &amp; des Affluents (SEMEA)</u></p> <p>Sont élus, les membres dont les noms suivent :</p> <p>Délégués titulaires :      BUGUINET Didier    HINAULT Yannick</p> <p>Délégués suppléants :      JOSEPH Laurent    THIROT Sylvia</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>

<u>Délibération</u> <u>N° 2026/03/17</u>	<u>Désignations des délégués au label « Forêt d'exception »</u>  Sont élus, les membres dont les noms suivent :  Délégué titulaire : JOSEPH Laurent Délégué suppléant : THIROT Sylvia	Approuvée à <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N° 2026/03/18</u>	<u>Désignation du référent à la sécurité routière</u>  Est élu, le membre dont le nom suit :  Réfèrent Sécurité Routière : JOSEPH Laurent	Approuvée à <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N° 2026/03/19</u>	<u>Désignation du représentant au groupement d'intérêt public (ID77)</u>  Est élu, le membre dont le nom suit :  Représentant ID77 : CALMY Michel	Approuvée à <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N° 2026/03/20</u>	<u>Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)</u>  Non traité	Approuvée à <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N° 2026/03/21</u>	<u>Désignation d'un référent à la protection des données (RGPD)</u>  Est élu, le membre dont le nom suit :  Réfèrent RGPD : DESMEYTER Joëlle	Approuvée à <u>L'unanimité</u>

Date d'affichage : 21 mars 2026  
Date de diffusion sur le site internet de la commune : 21 mars 2026



Michel CALMY,  
Maire du Vaudoué